

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
8 SEPTEMBRE 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 août 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 5.1 Dépôt - Service Incendie - Août 2020
- 5.2 SSI - Entretien annuel des habits de combat
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
- 6.1 Dépôt - États des revenus et des dépenses - Août 2020
- 6.2 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 août 2020
- 6.3 Transferts budgétaires d'août 2020 - Autorisation
- 6.4 Position sur le gel des taux d'intérêt sur les comptes impayés
- 6.5 Maire suppléant - Nomination
- 6.6 Renouvellement contrat d'inspection Escalateur Atlas - Autorisation
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
- 7.1 Règlement no.484 - Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à différentes mesures de gestion de la circulation dans le secteur du golf et sur la 1ère avenue
- 7.2 Règlement no.485 - Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII
- 7.3 Avis de motion - Règlement no.486 - Dispositions concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité
- 7.4 Avis de motion - Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement urb-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles
- 7.5 Avis de motion - Règlement no.488 - Amendement au Règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
- 8.1 Dépôt Rapport - Urbanisme - Août 2020
- 9 TRAVAUX PUBLICS
- 9.1 Offre de services - Réfection bordure de rue sur l'Avenue du Boisé
- 9.2 Achat borne-fontaine pour la 1ère avenue - Autorisation
- 9.3 Offre de services - Différents travaux de mise à niveau de l'usine de purification d'eau potable - Autorisation
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
- 10.1 Aucun
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
- 11.1 Société Alzheimer Haut-Richelieu - demande de soutien financier
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le Mardi, le 8 septembre 2020 à 20h00 au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean Cheney, maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
M. Maurice Boissy conseiller poste #4
Mme Carole Forget conseillère poste #5

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

2020-09-198 **OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h01.

ADOPTÉE

2020-09-199 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-200 **Procès-verbal - Séance ordinaire du 11 août 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Dépôt - Service Incendie - Août 2020

2020-09-201 SSI - Entretien annuel des habits de combat

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-09-261 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que la résolution prévoit un montant de 2,954.86\$ pour l'entretien d'habits de combat pour le SSI;

CONSIDÉRANT que le libellé de la résolution demande à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville d'entériner celle-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-09-261 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

De transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

Dépôt - États des revenus et des dépenses - Août 2020

2020-09-202 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 août 2020

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 août 2020 au montant de 212,813.76\$.

ADOPTÉE

2020-09-203 Transferts budgétaires d'août 2020 - Autorisation

CONSIDÉRANT une note de service produite par Madame Josianne Boyer concernant les transferts de postes budgétaires pour le mois d'août 2020 d'un montant total de 6,742.62\$;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser un transfert de crédit budgétaire d'un montant total de 6,742.62\$ tel que prévu dans la note préparée par Madame Josianne Boyer.

ADOPTÉE

2020-09-204 Position sur le gel des taux d'intérêt sur les comptes impayés

CONSIDÉRANT les mesures extraordinaires concernant la situation du COVID-19 dont l'abaissement des taux d'intérêts à 0% pour toutes taxes impayées;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt quant aux circonstances exceptionnelles liées au COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer le taux d'intérêt autre par résolution;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

De reconduire le gel des taux d'intérêts à 0% jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

2020-09-205 Maire suppléant - Nomination

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Carole Forget à titre de mairesse suppléante lors de la séance de juin 2020;

CONSIDÉRANT que la nomination était pour une période de trois (3) mois;

CONSIDÉRANT que le conseil doit nommer un nouveau membre du conseil au poste de maire suppléant pour une période de trois (3) mois;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

Que Monsieur Martin Van Winden soit nommée à titre de maire suppléant.

Que la nomination soit effective pour une période de trois (3) mois se terminant en décembre 2020.

ADOPTÉE

2020-09-206 Renouvellement contrat d'inspection Escalateur Atlas - Autorisation

CONSIDÉRANT l'offre de services pour l'entretien et l'inspection de l'ascenseur de l'hôtel de ville pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que le montant de l'offre de services # AW-1326-5 est de 1140\$;

CONSIDÉRANT l'obligation d'assurer cet entretien pour l'équipement annuellement;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser la signature de l'entente de service #AW-1326-5 pour l'entretien de l'ascenseur de l'hôtel de ville au montant de 1140\$

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2020-09-207 Règlement no.484 - Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à différentes mesures de gestion de la circulation dans le secteur du golf et sur la 1ère avenue

CONSIDÉRANT que l'article 66 et suivants de la Loi sur les compétences municipales stipule que la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.

CONSIDÉRANT que l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c. C-24.2)

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

CONSIDÉRANT le plan de circulation joint au présent règlement en annexe;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 11 août 2020 à une séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 11 août 2020 à une session ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'adopter le règlement intitulé : « Règlement no.484 – Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à différentes mesures de gestion de la circulation dans le secteur du golf et sur la 1ère avenue. »

De transmettre le présent règlement au Ministère des Transports.

ADOPTÉE

2020-09-208 Règlement no.485 - Modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII

CONSIDÉRANT que l'article 66 et suivants de la Loi sur les compétences municipales stipule que la municipalité locale a compétence en matière de voirie sur les voies publiques dont la gestion ne relève pas du gouvernement du Québec ou de celui du Canada ni de l'un de leurs ministères ou organismes.

CONSIDÉRANT que l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q.,c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers dans son territoire;

CONSIDÉRANT que ce règlement contient des dispositions concernant son application et son administration;

CONSIDÉRANT le plan identifiant ledit tronçon joint au présent règlement en annexe;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 11 août 2020 à une séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 11 août 2020 à une session ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'adopter le règlement intitulé : « Règlement no.485 – Modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII. »

De transmettre le présent règlement au Ministère des Transports.

ADOPTÉE

2020-09-209 Avis de motion - Règlement no.486 - Dispositions concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité faisant suite à l'adoption de la "Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement provincial".

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Martin Van Winden dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.486 - Dispositions concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité faisant suite à l'adoption de la "Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement provincial".,

Monsieur Martin Van Winden effectue le Dépôt du projet de Règlement no.486 - Dispositions concernant la garde, le contrôle et les soins des chiens dans les limites de la municipalité faisant suite à l'adoption de la "Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens par le gouvernement provincial".

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2020-09-210 Avis de motion - Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement urb-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles.

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Monsieur Maurice Boissy dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement urb-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles.,

Monsieur Maurice Boissy effectue le Dépôt du projet de Règlement no.487 - Modification de dispositions du règlement no.450 de façon à assurer la concordance avec le règlement urb-204-10-2019 de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant diverses dispositions touchant la gestion des réserves résidentielles.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

2020-09-211 Avis de motion - Règlement no.488 - Amendement au Règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Madame Carole Forget dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture le Règlement no.488 - Amendement au Règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles,

Madame Carole Forget effectue le Dépôt du projet de Règlement no.488 - Amendement au Règlement no.479 en modifiant les dispositions quant au pourcentage de la contribution employeur pour l'assurance invalidité de longue durée et en instaurant une allocation pour l'utilisation d'un appareil cellulaire à des fins professionnelles

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt Rapport - Urbanisme - Août 2020

TRAVAUX PUBLICS

2020-09-212 Offre de services - Réfection bordure de rue sur l'Avenue du Boisé

CONSIDÉRANT les travaux de rehaussement de la chaussée ayant eu lieu en 2018 sur l'avenue du Boisé;

CONSIDÉRANT que les travaux de réfection de la bordure près du 39 et du 40 avenue du Boisé n'ont jamais été réalisés;

CONSIDÉRANT que trois demandes pour obtenir des prix ont été effectuées mais qu'une seule entreprise a manifesté son intérêt pour cette demande;

CONSIDÉRANT une offre de services de l'entreprise 9196-5368 Québec Inc. au montant total de 7,818.30\$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Martin Van Winden
Appuyé par M. Maurice Boissy et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un contrat de réfection de bordure sur l'avenue du Boisé à l'entreprise 9196-5368 Québec Inc. pour un montant total de 7,818.30\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2020-09-213 Achat borne-fontaine pour la 1ère avenue - Autorisation

CONSIDÉRANT la présence d'une borne-fontaine considérée comme non-fonctionnelle à la suite d'une inspection effectuée au printemps passé;

CONSIDÉRANT une soumission d'Emco corporation au montant de 3,800\$ taxes en sus;

Il est proposé par Mme Carole Forget
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'autoriser l'achat d'une borne-fontaine de l'entreprise Emco Corporation au montant de 3,800\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

2020-09-214 Offre de services - Différents travaux de mise à niveau de l'usine de purification d'eau potable - Autorisation

CONSIDÉRANT le processus de mise à niveau de l'usines de purification de l'eau potable;

CONSIDÉRANT une offre de service provenant de l'entreprise A. Guay et fils Construction Inc. pour un montant maximal budgétaire de 4,000\$ taxes en sus;

Il est proposé par M. Maurice Boissy
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser l'offre de service déposée par l'entreprise A. Guay et fils Construction Inc. pour un montant maximal de 4,000\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-09-215 Société Alzheimer Haut-Richelieu - demande de soutien financier

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue en date du 24 août soumise par la Société Alzheimer Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT les démarches supplémentaires organisées par l'organisme et l'annulation des activités de levées de fonds en contexte de pandémie;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'octroyer un montant de 100\$ pour supporter les activités de la Société Alzheimer Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

2020-09-216 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h32.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER